

Informations et inscription obligatoire sur :
<https://risquentreprise.sciencesconf.org>

Plan du campus du Mans



Si la question du risque auquel est exposé l'entreprise n'est pas nouvelle, son approche est aujourd'hui renouvelée sous l'effet d'une double mutation.

La première mutation est celle d'une déjudiciarisation des modes de résolution des litiges. Le contrat est alors un instrument d'anticipation au service de l'entreprise. Il permet de recourir à la médiation en cas de litige par l'effet de clauses de médiation, ou à la médiation de projet pour prévenir le litige dès sa mise en œuvre opérationnelle. Il permet également de prévoir des pactes (statutaires ou extra-statutaires) en vue d'anticiper les conflits entre les actionnaires.

La seconde mutation concerne le droit des entreprises en difficulté qui est désormais, au fil des réformes, tourné vers un objectif de redressement de l'entreprise, au point d'apparaître comme un outil de stratégie juridique. A cet effet, le livre VI du code de commerce propose une large palette d'outils et de procédures (alerte, mandat ad hoc, conciliation et prepack plan, procédures collectives) qui permettent aux entreprises, quelles que soient leurs tailles ou leurs activités, d'anticiper au mieux le risque de défaillance.

Le programme de ce colloque va permettre d'envisager les différents outils et techniques juridiques mis à la disposition de l'entrepreneur afin d'anticiper et gérer les difficultés rencontrées par son entreprise.

Ce colloque donne droit à la production d'une attestation valant pour 4 heures de formation obligatoire



VENDREDI 8 DÉCEMBRE 2023

14H - 18H

L'anticipation des risques de l'entreprise

6e colloque du tribunal de commerce & de la faculté de droit du Mans

SALLE DE CONFÉRENCES (RDC)
Institut du Risque & de l'Assurance
LE MANS UNIVERSITÉ

Sous la direction scientifique de :
Didier CHOLET, Professeur de droit privé
Karine LEMERCIER, Maître de conférences en droit privé
Le Mans Université

6e colloque du tribunal de commerce & de la faculté de droit du Mans

L' ANTICIPATION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE

13h45 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS

14h : ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

Jean-Pierre POIRIER, Président de l'association des juges et anciens juges du tribunal de commerce du Mans
& Didier CHOLET, Professeur en droit privé - *Le Mans Université*

PREMIÈRE PARTIE : ANTICIPER POUR RÉDUIRE LES RISQUES DE CONFLITS AU SEIN DE L'ENTREPRISE

Les clauses de médiation

- Valérie LASSERRE
Professeur en droit privé - *Le Mans Université*

La médiation de projet : nouvel outil de prévention

- Gaëlle LEROY
Avocate associée *Lext Avocats*, Barreau du Mans

Le pacte d'actionnaires, instrument d'anticipation des conflits

- Julie DUCANGE
Avocate au Barreau du Mans, *Fidal*

DEUXIÈME PARTIE : ANTICIPER POUR PRÉVENIR LE RISQUE DE DÉFAILLANCE DE L'ENTREPRISE

La stratégie juridique du livre VI du code de commerce pour prévenir les difficultés

- Véronique MARTINEAU-BOURGNINAUD
Professeur de droit privé - *Université de Lille*

La détection des signaux d'alerte

- Bernard DERANQUE, Président du tribunal de commerce du Mans
- Laurent GODRET
Commissaire aux comptes membre de la *Compagnie régionale des commissaires aux comptes Ouest-Atlantique*

Les leviers de négociation des procédures amiables

- Charles BEAUSSART
Administrateur judiciaire - *TRAJECTOIRE*

TROISIÈME PARTIE : ANTICIPER POUR MIEUX REBONDIR EN CAS DE DÉFAILLANCE DE L'ENTREPRISE

Les leviers du rebond entrepreneurial

- Karine LEMERCIER
Maître de conférences en droit privé - *Le Mans Université*

Les leviers d'actions pour recréer de la valeur pendant la procédure collective

- Dorian LEGOUT
Administrateur judiciaire - *AJIRE*
- Olivier EDDE
Mandataire judiciaire - *SLEMJ & Associés*

Histoire d'un rebond : partage d'expérience

- Nicolas LEROY
Président de la commission économique de l'*UNEP*, Président de la *SAS Leroy Paysages*

PROPOS CONCLUSIFS

Bernard DERANQUE

Président du *tribunal de commerce du Mans*